



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du vendredi 29 Mars 2019 à 14 heures 00**  
**Convocation du 19.03.2019**

L'An deux mille dix-neuf, le 29 Mars, le Conseil Municipal de MORTEMART, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole GONTIER, Maire.

A été désigné secrétaire de séance : M. BAXTER Charles.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 19.03.2019.

**Présents** : M<sup>me</sup> GONTIER Nicole, M. GAUCHON Alain, M<sup>me</sup> BARRET M. Catherine, M. BAXTER Charles, M<sup>me</sup> JEANNET Solange, M. CAILLAUD Didier, M<sup>me</sup> ZELMAR Michelle.

**Absent excusé** : M. GUIONNET Alain qui donne pouvoir à M. CAILLAUD Didier

**Absents** : M. COYAT Gérard, M<sup>me</sup> RIBETTE Gisèle, M<sup>me</sup> JUBB Noëline.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 04 Mars 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, M<sup>me</sup> GONTIER demande qu'il soit inscrit à l'ordre du jour :

- ✓ La reconduction du contrat à durée déterminée de l'Agent Technique
- ✓ La location de l'appartement du rez-de-chaussée 9 bis rue des Carmes

**L'ordre du jour a été consacré aux points suivants :**

M<sup>me</sup> REVEILLERE donne lecture des comptes administratifs 2018.

Approbation des comptes administratifs 2018 : pour 7 abs 0 contre 0

Approbation des comptes de gestion 2018 : pour 7 abs 0 contre 0

Affectation des résultats : pour 7 abs 0 contre 0

**Vote des taxes directes :**

M<sup>me</sup> GONTIER propose de reconduire les taux de 2018 : 14,81 % Taxe d'Habitation, 17, 19 % Foncier Bâti, 52,88 % Foncier non Bâti, pour un produit fiscal attendu de 59 174 €. A l'unanimité le Conseil Municipal vote ces trois Taxes.

M<sup>me</sup> GONTIER, à la demande de M. Dominique DESERT, donne lecture des courriers échangés avec la Mairie.

**Vote des budgets 2019 :**

M<sup>me</sup> REVEILLERE présente les budgets 2019

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a voté de la façon suivante :

-budget communal : 8 pour à l'unanimité

-budget eau et assainissement : 8 pour à l'unanimité

A la suite du vote des budgets, M<sup>me</sup> GONTIER demande au Conseil Municipal, l'autorisation de solliciter un architecte du Patrimoine (si toutefois la DRAC nous l'impose au sujet de la création des vitraux).

A l'unanimité, l'Assemblée autorise M<sup>me</sup> GONTIER à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur réalisation.

Des précisions ont été données sur la programmation des travaux de l'église : les vitraux en 2019, les balustres de la tribune plus tard.

**CTD complémentaires:**

La toiture du logement de l'usine ainsi que celle de la partie Nord-Ouest de l'usine (côté ROBUCHON-DAVID) ont besoin d'être refaites. La commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et espérer 30 à 40 % du montant H.T des travaux. M<sup>me</sup> le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide. Demande accordée à l'unanimité.

**Reconduction du contrat à durée déterminée de l'Agent Technique :**

Le contrat de M. SAVIGNAT arrive à échéance le 03 Mai 2019.

M<sup>me</sup> le Maire propose de le reconduire pour 1 an à compter du 04 Mai 2019 jusqu'au 03 Mai 2020 dans les mêmes conditions que l'an passé. A l'unanimité le Conseil approuve cette reconduction.

**Bail du logement du rez-de-chaussée 9 bis rue des Carmes :**

M<sup>me</sup> GONTIER propose à l'assemblée de louer ce logement à M<sup>me</sup> ALLART Estelle pour un montant de 350 € mensuel à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise M<sup>me</sup> GONTIER à signer le bail.

**Divers :**

**Des devis seront demandés :**

**Pour la couverture des Carmes** à : AS COUVERTURE de PEYRAT-DE-BELLAC et BOUCHARD de BLANZAC.

**Pour la salle de bain au 11 rue des Carmes** à : SECB BELLAC et BARDU PEYRAT-DE-BELLAC

La prochaine réunion du SEHV le 04 Avril 2019 à 10 h 30.M. GAUCHON Alain et M. CAILLAUD Didier s'occuperont de combler les trous sur le chemin des Villards.

La séance est levée à 16 h 00.